

ARRÊTÉ
DE LICENCIEMENT POUR INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE
DE M. OU M^{ME} [NOM PRENOM]
[GRADE] STAGIAIRE

Le Maire (ou le Président) de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, (*Le cas échéant*)

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 5,

Vu le décret n° [numéro du décret] du [date] portant statut particulier du cadre d'emplois des [cadre d'emploi],

Vu l'arrêté en date du [date] nommant M. ou Mme [Nom, Prénom] en qualité de stagiaire,

Vu l'arrêté en date du [date] prorogeant le stage de M. ou Mme [Nom, Prénom] pour une durée de [durée], (*le cas échéant*)

Vu la lettre en date du [date] informant l'intéressé(e) de son droit à la communication préalable de son dossier,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie [A, B ou C] en date du [date],

Considérant qu'il est nécessaire de mettre fin au stage de M. ou Mme [Nom, Prénom] en raison de [motif clair et précis du licenciement],

Considérant que l'intéressé(e) a accompli au moins la moitié de la durée normale de stage,

ARRÊTE

Article 1 : M. ou Mme [Nom, Prénom], [grade] stagiaire, est licencié(e) pour [motif clair et précis du licenciement] à compter du [date].

Article 2 : M. ou Mme [Nom, Prénom] sera radié(e) des cadres à compter de cette date et perdra la qualité de fonctionnaire.

Article 3 : Le Secrétaire Général (ou le Directeur Général) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à [commune], le [date]
Le Maire (ou le Président),

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le [date]

Signature de l'agent :